



# Des mesures en faveur de l'environnement dans les terres agricoles

Chemin de découverte – Domaine Ganshof à Maransart - Station n°2

Fonds André Ganshof van der Meersch



Comme pour l'installation de haies, ces mesures jouent un **rôle de protection des sols**, en limitant notamment l'érosion mais aussi un **rôle d'accueil** pour la faune inféodée à des biotopes plus extensifs.

Impliquer l'utilisation de MAEC c'est participer au **développement d'un maillage écologique** plus important dans le paysage en le rendant plus hétérogène. Cette **hétérogénéité** participe activement et directement à **meilleure conservation** ainsi qu'à l'**augmentation de la résilience**.

Il est possible de financer ces mesures, avec l'aide de l'Union européenne et de la Wallonie, pour compenser la surface de culture qui ne sera pas économiquement exploitée.

Le **Fonds André Ganshof van der Meersch** encourage les agriculteurs de Maransart dans la mise en œuvre de ces MAEC.

Au sein des parcelles agricoles, les agriculteurs mettent en place des **pratiques favorables à l'environnement** et plus particulièrement à **l'accueil de la biodiversité et la conservation des sols**.

Il est ainsi possible de retrouver des **tournières enherbées**, des **bandes fleuries**, des **prairies à haute valeur biologique** et bien d'autres cultures plus résilientes et en adéquation avec les enjeux actuels .

C'est ce qu'on appelle des **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, qui ont pour but de favoriser la protection de l'environnement et la conservation du patrimoine. Elles sont mises en place par les agriculteurs de manière volontaire et se retrouvent à travers toute la Wallonie. Ces MAEC ont des rôles assez diversifiés et constituent un véritable bénéfice pour la biodiversité.



Crédit photos - Maxime Manderlier

**Fondation Roi Baudouin**

info@kbs-frb.be  
Rue Brederode 21  
1000 Bruxelles

